

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 29, Duerfstrooss à Mecher se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme située au n°29, Duerfstrooss, se trouve au sud-ouest du petit village de Mecher, une localité de type village-rue. L'ensemble se compose d'une maison d'habitation flanquée à sa droite par diverses annexes agricoles, de façon à former une sorte de T, bien qu'à l'origine il s'agissait d'un L qui a ensuite été agrandi au fil du temps.

Les bases de la structure bâtie de l'ensemble remontent à la fin du XVIII^e/début XIX^e siècle. En effet, la carte de Ferraris (1771-1778)¹ ne montre aucune construction à cet endroit, tandis que le premier plan cadastral de 1827² en révèle la présence. Des photos historiques³ montrent que les encadrements des baies en façade principale étaient en arc segmentaire, caractéristique de l'architecture (rurale) de la période prémentionnée. À l'époque de construction, l'immeuble de l'actuel n°27 faisait encore partie de l'ensemble de la ferme. Vers 1847/48, il y a eu une division des biens⁴. L'annexe implantée en retour d'équerre et la petite maison (actuel n°27) sont détachées de la propriété et passent aux mains d'apparentés. Dans les années 1880-90, cette famille émigre aux États-Unis et l'ensemble des immeubles retourne à la famille initiale. Ensuite, vers 1896, la seconde maison (actuel n°27) passe de nouveau à de nouveaux propriétaires, tandis que l'annexe agricole reste dans la propriété de la ferme en question ici (actuel n°29). Dans les années 1950-1960⁵, la maison d'habitation et les annexes agricoles sont modernisées. En outre, les annexes sont agrandies, notamment la partie autour de l'ancienne rampe d'accès (Scheierbréck).

La façade principale de la maison d'habitation s'élève sur deux niveaux et se divise de manière régulière en trois travées d'ouvertures. Les ouvertures ont connu des transformations au cours des années 1950-1960 lorsque les encadrements des baies ont été enlevés et les baies du rez-de-chaussée ont été élargies. Au tournant du XX^e au XXI^e siècle, les ouvertures sont encore une fois transformées et retrouvent leur taille d'origine. La façade postérieure s'élève aussi sur deux niveaux et se divise en quatre travées d'ouvertures dont les encadrements en arc segmentaire semblent être d'origine.

La maison d'habitation a conservé une partie de sa structure bâtie historique, à savoir une cave voûtée, les murs porteurs extérieurs, les divisions intérieures horizontales, une partie du fumoir (au premier étage) ainsi que certains éléments de la charpente. Des éléments de finition historiques ne sont conservés que l'escalier en bois avec sa rampe (plus jeune que l'époque de construction) et deux armoires encastrées (Takeschaf) dont une datant probablement de l'époque de construction et une

¹ Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, planche 220 Wiltz, 1771-1778.

² Administration du cadastre et de la topographie, feuilles cadastrales historiques, Mecher C2, 1827 sqq.

³ Photos mises à disposition par l'actuel propriétaire de l'immeuble.

⁴ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°37 de l'exercice de 1847 & tableaux indicatifs et matrices cadastrales des exercices de 1842, 1872 et 1905.

⁵ Administration du cadastre et de la topographie, images aériennes, n°397 & 74, 1951 & 1963.

d'une période ultérieure. Cependant, lors des travaux entrepris vers le milieu du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle, la maison a connu beaucoup de changements en ce qui concerne les divisions intérieures verticales, les revêtements de sol, les portes intérieures, ou encore la démolition de la partie supérieure du fumoir.

En ce qui concerne les annexes agricoles, elles présentent une partie de la substance bâtie historique, notamment des murs porteurs extérieurs et certains éléments de la charpente. Le reste date des changements et agrandissement des années 1950-60 et ultérieurs.

Bien que l'ancienne ferme soit un élément important pour l'histoire et la physionomie de la localité de Mecher, sa substance bâtie historique a subi trop de transformations et ne remplit pas suffisamment de critères pour bénéficier d'une protection nationale.

La COPAC émet un avis défavorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 29, Duerfstrooss à Mecher (no cadastral 524/1866). 1 voix pour un classement, 7 voix contre une protection nationale et 3 abstentions.

Présent(e)s : Beryl Bruck, Christine Muller, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Michel Pauly, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 19 juin 2025